

VEILLER À CE QUE PERSONNE NE SOIT LAISSÉ DE CÔTÉ : LA DÉCLARATION DE SAINT-MARIN

**Sixième Réunion de haut niveau des petits États, Saint-Marin (République de Saint-Marin),
31 mars-2 avril 2019**

Nous, les ministres et délégués des 11 États membres de la Région européenne de l'OMS comptant moins de 2 millions d'habitants, nous sommes réunis à Saint-Marin (République de Saint-Marin) du 31 mars au 2 avril 2019 afin de participer à la Sixième Réunion de haut niveau des petits États : « Équité et développement durable : maintenir la personne au centre ».

Nous réaffirmons nos engagements antérieurs à appliquer les approches, les valeurs et les principes fondamentaux du cadre politique européen de l'OMS de la santé et du bien-être, Santé 2020, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et du Treizième Programme général de travail de l'OMS 2019-2023.

Nous reconnaissons que l'équité en santé constitue une valeur fondamentale de ces cadres interdépendants, en mettant en avant le droit au meilleur état de santé possible pour tous et l'importance d'un accès équitable à la couverture sanitaire universelle pour tous.

Nous reconnaissons également que les inégalités de santé sont causées par l'influence systématique de déterminants sociaux, économiques, environnementaux et commerciaux défavorables et inégalement répartis dans la population. La situation désavantageuse qui en résulte est aggravée par des expositions cumulatives néfastes qui perpétuent les inégalités existantes en matière de santé. Des progrès ne pourront être accomplis à cet égard que si nous agissons sur tous ces déterminants d'une manière collaborative et cohérente.

Il est de notre responsabilité commune de parvenir à l'équité en santé, et nous ne ménagerons aucun effort pour que chacun réalise son droit à la santé.

Nous insistons sur le fait que les gouvernements, les systèmes de santé et les autorités publiques, à tous les niveaux, ont un rôle à jouer pour que l'équité en santé soit au centre de leurs politiques, de leurs stratégies et de leurs plans. Il est de notre responsabilité commune de combler les lacunes en matière de couverture et d'accès, d'accroître la participation des populations à la prise de décisions qui ont des conséquences sur leur santé, et de réduire l'exposition à la discrimination et à la stigmatisation, ainsi que l'exposition différentielle aux pressions commerciales qui polarisent les inégalités de santé.

Nous reconnaissons que les stratégies pour la santé et le bien-être de tous dans la Région européenne de l'OMS fournissent un cadre solide afin de lutter contre les inégalités de santé induites par les interactions entre les normes liées au genre et les rôles assignés à chaque sexe, ainsi que par d'autres déterminants de la santé.

Afin que tous puissent mener une vie prospère en bonne santé, il importe de prendre des mesures systématiques, notamment d'intensifier l'adoption des approches qui s'avèrent efficaces et de les adapter. Il s'agit aussi de forger des alliances et d'élaborer des solutions qui accélèrent le changement et éliminent les obstacles au progrès.

La mesure et le suivi de l'équité en santé sont essentiels afin de parvenir plus rapidement au développement inclusif et à la prospérité dans la Région européenne de l'OMS. Les données permettant de recenser les inégalités dans nos petits États peuvent habiliter et motiver les décideurs et le public à soutenir un dialogue politique utile et l'élaboration de politiques inspirées de bases factuelles où l'équité est essentielle à la croissance et au développement durables. Dans nos pays, il est prioritaire de consentir un investissement suffisant dans les systèmes d'information sanitaire et les mécanismes de suivi, car ils sont les fondements de la capacité de nos systèmes de santé à lutter contre les inégalités de santé.

Nous nous engageons à garantir l'accès à la couverture sanitaire universelle en soutenant particulièrement les populations et les individus qui éprouvent traditionnellement des difficultés à accéder à cette couverture afin que personne ne soit laissé de côté.

Ces mesures accélérées sont essentielles pour réduire les inégalités de santé et de bien-être.

Nous reconnaissons que les systèmes de santé ont un rôle crucial à jouer pour stimuler le développement durable aux niveaux local et national. Nous constatons que les systèmes de santé peuvent adopter des approches socialement responsables en matière d'emploi et de passation des marchés afin d'améliorer les communautés qu'ils desservent. L'instauration de communautés sûres et résilientes entre dans le cadre du développement durable et inclusif, et est fondamentale pour parvenir plus rapidement à la santé et à la prospérité pour tous.

Lors de la Sixième Réunion de haut niveau des petits États, nous avons convenu de l'importance :

- de s'attaquer aux causes des inégalités de santé ainsi qu'aux facteurs (« moteurs ») de ces inégalités ;
- de garantir un ensemble minimum de conditions nécessaires pour pouvoir vivre en bonne santé ;
- d'assurer à tous une vie prospère en bonne santé ;
- d'améliorer les conditions de vie pour tous par la mise en œuvre d'un ensemble d'interventions universelles et ciblées à la mesure de l'ampleur et du niveau des situations défavorables.

Par cette déclaration, nous, les ministres et délégués de haut niveau des petits États, nous engageons à :

- ne laisser personne de côté et à nous soutenir mutuellement dans le cadre d'une coopération et d'une coordination intersectorielles renforcées ;
- renforcer notre politique et notre gouvernance en matière de santé et de bien-être ;
- engager une collaboration intersectorielle et à adopter des approches pangouvernementales et pansociétales ;
- prêcher par l'exemple, et à investir dans l'élargissement des partenariats et l'action multisectorielle et multipartite afin de lutter contre les inégalités de santé ;
- œuvrer en partenariat en vue d'instaurer des lieux de vie sains, où tout le monde se sent en sécurité empreint d'un sentiment d'espoir et d'appartenance dans son quartier et dans les espaces communautaires ;
 - susciter la participation des citoyens afin de les aider à comprendre les inégalités de santé présentes dans leur propre pays ainsi que les moyens de les réduire ;
 - consentir un investissement suffisant dans les systèmes d'information sanitaire et les mécanismes de suivi afin de lutter contre les inégalités de santé.

Nous nous engageons à soutenir la création d'une nouvelle alliance pour l'équité dans la Région européenne où les États, les régions et les municipalités peuvent participer à des dialogues, expérimenter de nouvelles solutions, développer des espaces d'innovation et procéder à un échange des meilleures pratiques en vue d'améliorer l'équité en santé.

L'équité est au cœur du développement durable. En mettant en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous, les ministres et délégués de haut niveau des petits États, nous engageons à placer l'équité au centre de toutes nos politiques.



Andorra



Cyprus



Estonia



Iceland



Latvia



Luxembourg



Malta



Monaco



Montenegro



San Marino



Slovenia

